

NOUVELLES CONDITIONS GENERALES DE VENTE APPLICABLES AU 01/09/2022

▪ Champ d'application

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les ventes et prestations de services conclues par Omega Composants Sarl auprès des acheteurs professionnels.

▪ Prix de vente

Les produits et les prestations de service sont facturés sur la base des prix en vigueur au jour de la commande. Les prix du catalogue sont indicatifs et sujets à changement sans préavis.

▪ Produits

Toutes les caractéristiques indiquées au catalogue sont indicatives et peuvent subir des variations sans préavis.

▪ Garanties

Notre société s'engage à livrer un produit de qualité conforme aux spécifications techniques requises et à la législation en vigueur en matière de sécurité et de protection de l'environnement. Les produits fabriqués ou vendus par Omega sont garantis 1 an contre tout vice de fabrication et/ou défaut de matière. La garantie octroyée par notre société est limitée exclusivement à la réparation ou au remplacement du produit défectueux provenant d'un vice de fabrication ou d'un défaut de matière, à l'exclusion de toute pénalité et/ou indemnité pour préjudice matériel ou immatériel. L'acheteur reconnaît être en possession des notices d'utilisation et des précautions d'emploi relatives aux produits achetés. Notre société recommande en conséquence à l'acheteur, avant de mettre le produit en œuvre, de s'assurer qu'il convient exactement à l'emploi envisagé en procédant, au besoin, à des essais préliminaires.

▪ Devis

Les devis sont valables 30 jours. Toutes les conditions indiquées sur ceux-ci sont contractuelles (quantités, prix, remises, livraison, modalités de règlement, détails techniques).

▪ Commandes et accusés de réception

Toute commande est ferme et définitive. Elle ne pourra être annulée qu'avec l'accord préalable de notre société. Toute commande reçue sera confirmée par écrit. Les variations éventuelles devront être communiquées à notre société au plus tard 48 heures après l'envoi de notre accusé de réception. Au-delà, notre société ne pourra accepter aucune annulation ou modification de commande.

Omega se réserve le droit de ne pas accepter les commandes ne respectant pas les unités de livraison fixées par Omega Composants.

Le montant minimum de commande est fixé à 80,00 € HT. Si cette valeur ne pouvait être atteinte, Omega Composants majorerait la facture correspondante de 20,00 € en tant que participation aux frais de traitement.

Les retards éventuels ne donnent pas droit à l'acheteur d'annuler la commande, de refuser la marchandise, de réclamer des dommages et intérêts.

▪ Expéditions

Toutes les commandes confirmées seront expédiées dans les 48 heures. Nous garantissons la livraison sur le territoire en 24/48 heures pour les colis et en 48/72 heures pour les palettes. **Le Franco de port est fixé à 600,00 € H.T. par livraison.** Si le franco de port n'est pas atteint, une contribution aux frais de port sera facturée selon le tableau suivant : (prix H.T.)

Poids	Rhône-Alpes	Reste de la France
De 0 à 10 Kg	15,00 €	
De 11 à 30 Kg	22,00 €	
De 31 à 50 Kg	30,00 €	60,00 €
De 51 à 100 Kg	40,00 €	80,00 €
De 101 à 200 kg	80,00 €	100,00 €

En cas de marchandise et/ou d'emballage endommagés, le client se doit d'émettre les réserves de rigueur auprès du transporteur (écrites manuellement et détaillées). A défaut de réserves expressément émises par l'acheteur lors de la livraison, les produits livrés par Omega Composants sont réputés conformes en quantité et qualité à la commande.

L'acheteur dispose d'un délai de 3 jours à compter de la livraison et de la réception des produits commandés pour émettre, par écrit, de telles réserves auprès d'Omega Composants.

En cas de réclamation justifiée, l'engagement d'Omega Composants se limite au seul remplacement des produits à l'exclusion de toute pénalité ou indemnité.

Omega Composants s'engage à faire son possible pour livrer les produits dans les délais indiqués dans la confirmation de commande.

Ces délais ne sont donnés qu'à titre purement indicatif et ne sauraient constituer un engagement de la part d'Omega.

Tout changement de délai demandé par l'acheteur est soumis à l'accord préalable d'Omega.

▪ Retour de Marchandises

Notre société doit préalablement autoriser toute restitution de matériel qui devra être expédié avec un bon de livraison numéroté où figure notre numéro d'autorisation de retour.

Omega s'engage à remplacer à ses frais tous les articles qui présentent des défauts et à remédier à d'éventuelles erreurs de livraison.

Notre société décline toute obligation de dédommagement en cas de détérioration.

Dès lors que la restitution n'a pas été causée par une erreur imputable à notre société, il sera retenu, lors de l'émission de l'avoir, 20% de la somme facturée pour couvrir les frais administratifs. Les produits devront être renvoyés dans leur emballage d'origine en bon état.

▪ Transfert de propriété / Transferts des risques

OMEGA conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal et accessoire.

Le défaut de paiement de l'une des échéances peut entraîner la revendication des biens.

En revanche, le transfert des risques de perte et de détérioration des produits sera réalisé dès la livraison et la réception des produits par l'acheteur (hors Export traité EXW-Ex Works).

▪ Paiement

Les délais de paiement sont fixés par Omega Composants. Aucun escompte n'est accordé pour paiement comptant. Les règlements doivent être adressés à OMEGA COMPOSANTS Sarl – 220 rue Ferdinand Perrier – 69800 SAINT-PIERRE – FRANCE.

Toute contestation relative à la facturation doit intervenir dans les 10 jours après réception de la facture, afin d'en permettre le traitement avant l'échéance du paiement. En cas de retard de paiement, Omega se réserve le droit de suspendre toute livraison jusqu'au règlement des sommes dues.

Le décompte des pénalités de retard a un taux égal à une fois et demi le taux de l'intérêt légal et autorise OMEGA à surseoir à de nouvelles livraisons ou interventions.

Pour les règlements par virement, ci-dessous les IBANS de nos deux Banques :

- BANQUE POPULAIRE : FR76 1680 7004 0081 7914 9521 176
- BANQUE RHONE ALPES : FR76 1046 8022 9915 3215 0020 087

▪ Marques et logo

L'acheteur s'interdit d'utiliser toute marque ou logo appartenant à Omega Fusibili ou Omega Composants sans l'autorisation préalable de cette dernière. Lorsque notre société concède cette autorisation, l'acheteur s'engage à respecter les règles relatives à l'utilisation des marques et logos OMEGA.

▪ Reproduction du catalogue

La reproduction totale ou partielle du catalogue Omega sans autorisation écrite préalable d'Omega Fusibili Spa et Omega Composants Sarl est interdite.

▪ Propriété des dessins, matrices, études techniques

Les matrices, dessins, clichés, outils et études techniques réalisés ou fournis par Omega Fusibili et Omega Composants avec ou sans la collaboration de l'acheteur, restent la propriété exclusive d'Omega, même au cas où ils auraient été payés par l'acheteur. En conséquence, ils ne peuvent, en aucun cas, être reproduits sans l'accord écrit préalable d'Omega.

▪ Protection des données personnelles

Information selon la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Le traitement des données personnelles a pour but d'offrir aux acheteurs la possibilité de recevoir rapidement les produits, les catalogues, les mises à jour et toute autre information à caractère commercial. Ce traitement est effectué informatiquement par la société Omega Composants Sarl.

Selon l'article 26, toute personne peut s'opposer, pour des raisons légitimes, à ce que des informations nominatives la concernant fassent l'objet d'un traitement.

L'article 3 permet à toute personne de connaître et de contester les informations et les raisonnements utilisés dans les traitements automatisés dont les résultats lui sont opposés.

L'article 34 permet à toute personne justifiant de son identité d'interroger les services ou organismes chargés de mettre en œuvre les traitements automatisés dont la liste est accessible en application de l'article 22 en vue de savoir si ces traitements portent sur des informations nominatives la concernant et, le cas échéant, d'en obtenir communication.

▪ Juridiction du marché français et belge

En cas de litige, seul le Tribunal de Commerce de Lyon sera compétent.